



## PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Pôle Environnement et Procédures Publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Installations classées pour la protection de l'environnement  
Procédure d'autorisation en vue de l'exploitation d'une activité  
de peinture et de la modification des activités ICPE existantes  
de la SAS « TARMAC AEROSAVE »  
- communes d'Azereix et d'Ossun -**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, il sera procédé à une enquête publique **durant 33 jours consécutifs, du lundi 4 novembre 2019 à partir de 9 heures au vendredi 6 décembre 2019 jusqu'à 12 heures inclus** sur la demande d'autorisation, au titre des ICPE, déposée par la SAS «TARMAC AEROSAVE» en vue de l'exploitation d'une activité de peinture et de la modification de ses activités ICPE existantes, sur son site implanté sur les communes d'Azereix et d'Ossun.

À l'issue de cette enquête publique, le Préfet prendra un arrêté d'autorisation complémentaire assorti de prescriptions ou une décision de refus motivée.

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Sébastien MEDAN, Directeur Infrastructures- HSE - Tél. : 05.62.42.89.90 - [sebastien.medan@tarmacaerosave.aero](mailto:sebastien.medan@tarmacaerosave.aero) – SAS TARMAC AEROSAVE - L'aérodrome - 65380 Azereix.

M. Robert MONIER, cadre retraité de la Poste, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les communes concernées par cette enquête sont Azereix (siège de l'enquête), Ossun, Juillan, Lanne, Adé et Louey.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation, l'étude d'impact, l'avis de l'AE et le mémoire en réponse à cet avis, sera mis gratuitement à la disposition du public :

- en version papier, en mairies d'Azereix, siège de l'enquête, et d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (Azereix : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 – Ossun : lundi-mardi-jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 – mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00) ;

- en version dématérialisée :

\* sur un poste informatique en libre accès à la mairie d'Ossun, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux mentionnés ci-dessus ;

\* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « enquêtes publiques programmées ou en cours ».

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Azereix et d'Ossun ;

- envoyées par courrier à l'attention de « M. Robert MONIER » commissaire enquêteur », à la mairie d'Azereix, siège de l'enquête (Mairie Place de la Mairie – 65380 AZEREIX) ;

- transmises par courriel à [pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-ddae-tarmac@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête DDAE TARMAC ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 12 heures le vendredi 6 décembre 2019, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors de ses permanences organisées :

- le lundi 4 novembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix,
- le vendredi 22 novembre de 16 à 19 heures à la mairie d'Ossun,
- le vendredi 6 décembre 2019 de 9 à 12 heures à la mairie d'Azereix.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées seront transmis à M. le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) ainsi qu'en mairies d'Azereix et d'Ossun, et consultable sur le site internet des services de l'Etat (adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-r124.html> - rubrique « historique des enquêtes clôturées »- sous rubrique « ICPE »).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, dès la publication de l'avis d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ( Pôle Environnement - Place Charles de Gaulle – CS 61350 - 65013 Tarbes cedex 9).

Tarbes, le **11 OCT. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Samuel BOUJU